

Vincent de Paul et Louise de Marillac : une même passion pour les pauvres

par Elisabeth Charpy, FdC

Durant 35 ans, Vincent de Paul et Louise de Marillac ont travaillé ensemble. L'un et l'autre étaient animé par une double passion : passion pour le Fils de Dieu vivant au milieu des hommes et passion pour le pauvre. Mais comment cet homme et cette femme, aux origines familiale et sociale si dissemblables, aux tempéraments si différents ont-ils pu travailler ensemble ? Quelle relation ont-ils pu établir entre eux ? La lecture des 600 lettres échangées montre que cette relation a beaucoup évolué au cours des années, qu'elle est passée par des étapes différentes avant de devenir une véritable amitié. Toute relation évolue, elle se construit au long des jours et des années. Une même passion pour les pauvres peut susciter des divergences sur la manière d'orienter l'action, des incompréhensions peuvent exister.

En Vincent de Paul comme en Louise de Marillac, la sainteté n'est pas innée. Elle prend appui sur leur humanité. Leur relation à Dieu et aux pauvres, leur relation mutuelle, ont transformé peu à peu leur être, le perfectionnant, l'embellissant. L'amitié qui les unira si profondément naîtra d'une suite de rencontres où chacun prend de plus en plus conscience de son identité, découvre la complémentarité réciproque, et aide l'autre à s'assumer pleinement. Elle favorise la mise en route d'actions innovantes, entraînant dans leur audace de nombreux collaborateurs.

Plusieurs étapes, aux aspects bien différents, marquent les 35 années de travail en commun de Vincent de Paul et de Louise de Marillac.

Une approche difficile (1625-1627)

Réticence, hésitation, incertitude marquent les premières rencontres de Vincent de Paul et de Louise de Marillac. Les différences sont si grandes entre eux que cela peut s'expliquer.

Relatant l'expérience de Pentecôte, Louise de Marillac parle de son directeur : « *Je fus assurée que je devais demeurer en repos sur mon*

directeur et que Dieu m'en donnerait un qu'il me fit voir, ce me semble, et sentis répugnance d'accepter, néanmoins j'acquiesçais »¹. Louise a dû, bien des fois, croiser Monsieur Vincent dans la rue, car l'Hôtel des Gondi où il séjourne est proche de la maison d'habitation de la famille Le Gras. Elle a remarqué ce jeune prêtre aux allures paysannes : il n'a ni l'élégance, ni la distinction de Jean Pierre Camus qui, depuis plusieurs années, la guide au plan spirituel. Mais depuis qu'il est Évêque de Belley, il séjourne de moins en moins souvent à Paris. Ce n'est donc pas de gaieté de cœur que Louise va à la rencontre de son nouveau directeur. Il semble que l'amitié qu'elle avait pour François de Sales, décédé trois ans plutôt, ait facilité ce rapprochement. En effet l'évêque de Genève avait confié à Vincent de Paul la direction des monastères de la Visitation établis à Paris.

De son côté, Vincent de Paul hésite à diriger cette jeune veuve, triste, déprimée, que l'on dit scrupuleuse. Il se souvient des exigences de Madame de Gondi, ne voulant pas être séparé de son conseiller spirituel, le désirant toujours près d'elle. Jean Pierre Camus, grand ami de François de Sales, a dû faire pression sur lui. Une des lettres de Vincent de Paul à Louise de Marillac montre qu'il s'est humblement soumis à la volonté de Dieu : « *Sachez-le pour une bonne fois, Mademoiselle, qu'une personne que Dieu a désignée en son conseil pour aider quelqu'autre, ne se trouve non plus surchargée des éclaircissements qu'elle demande, que fait un père d'un sien enfant* »².

Dès les premiers mois, Vincent de Paul remarque ce qu'il craignait ; mademoiselle Le Gras est toute inquiète, toute angoissée, durant ses absences. Il reçoit sans cesse des lettres, où Louise manifeste son impatience. « *J'espère que vous me pardonnerez la liberté que je prends de vous témoigner l'impatience de mon esprit, tant pour le long séjour passé, que sur l'appréhension de l'avenir et de ne savoir le lieu où vous allez après celui où vous êtes* »³. Une lettre de Mgr Jean Pierre Camus montre combien Louise supporte mal les nombreuses absences de son nouveau directeur qui prêche des missions dans les villages de l'Île de France. « *Pardonnez-moi, ma très chère Sœur, si je vous dis que vous vous attachez un peu trop à ceux qui vous conduisent et vous appuyez trop sur eux. Voilà Monsieur Vincent éclipsé et Mademoiselle Le Gras hors de pile et désorientée* »⁴.

¹ LUMIÈRE DE PENTECÔTE, *Ecrits* 3.

² Vincent de Paul à Louise de Marillac – COSTE I, 214.

³ Louise de Marillac à Vincent de Paul – *Ecrits* 7.

⁴ Jean Pierre Camus à Mademoiselle Le Gras – *Documents de la Compagnie*, p. 984.

La situation financière de Louise de Marillac, devenue assez précaire après la mort de son mari, ne lui permet pas de demeurer dans son ancienne maison sur la paroisse Saint Nicolas des Champs. Obligée de choisir une demeure plus simple, Louise vient s'installer rue Saint Victor à quelques pas du Collège des Bons Enfants dont Vincent de Paul est le Supérieur. Si Louise de Marillac souhaite avoir son directeur à sa disposition, celui-ci essaie de garder ses distances. Vincent de Paul répond à une demande trop exigeante de sa dirigée. « *Notre Seigneur fera lui-même l'office de directeur. Oui, certes, il le fera de façon qu'il vous fera voir lui-même* »⁵. Le ton des lettres de 1625 à 1627 est très poli, très révérencieux selon le style du XVII^{ème} siècle. Malgré les premières difficultés rencontrées, Vincent de Paul continue de recevoir et d'éclairer Louise de Marillac. Il veut être fidèle à la volonté de Dieu.

Une découverte mutuelle (1627-1629)

Au cours de leurs rencontres et à travers leur correspondance, Vincent et Louise se découvrent peu à peu. Le ton de leurs lettres change progressivement. A partir de 1628, les rencontres sont désirées, souhaitées. Monsieur Vincent l'exprime en plusieurs lettres : « *S'il n'était si tard, j'irais vous voir ce soir pour apprendre le particulier de ce que vous me mandez, mais ce sera pour demain* »⁶. Le courrier est reçu avec joie. Monsieur Vincent le manifeste en toute simplicité : « *Mon Dieu, ma chère fille, que votre lettre et vos pensées que vous m'avez envoyées, me consolent* »⁷.

Vincent de Paul, attentif à la misère humaine, perçoit que Louise, cette femme ultra sensible, a été profondément marquée par la dureté de la vie : il comprend mieux sa souffrance, son anxiété. Il remarque combien elle est tendue pour connaître et accomplir la volonté de Dieu : cette tension risque de nuire à son équilibre tant physique et psychique. Vincent fait tout pour l'apaiser. « *Or sus, continuez, ma chère fille, à vous maintenir en cette bonne assiette et laissez faire à Dieu... Ayez bien soin de votre santé pour l'amour de lui* »⁸. Vincent de Paul a aussi constaté la grande inquiétude de Louise de Marillac face à son fils Michel. Très simplement, il va se faire l'éducateur de ce jeune, le guidant dans ses études et le conseillant lorsque ses relations avec sa mère deviennent difficiles.

⁵ Vincent de Paul à Louise de Marillac – COSTE I, 23.

⁶ Vincent de Paul à Louise de Marillac – COSTE I, 71.

⁷ Vincent de Paul à Louise de Marillac – COSTE I, 69.

⁸ Vincent de Paul à Louise de Marillac – COSTE I, 69.

De son côté, Louise de Marillac découvre en Monsieur Vincent une riche personnalité : elle admire son action auprès des pauvres des campagnes, elle sait que ce prêtre qui lui paraissait « simple » a la hantise du pauvre, qu'il est capable de mobiliser des énergies pour aller au secours de ceux qui souffrent. Elle accepte de participer à l'action charitable mise en route en de nombreux villages sous forme des Confréries de la Charité.

En ce temps de découvertes mutuelles, Monsieur Vincent joue un rôle prépondérant. C'est lui qui oriente, redonne confiance. Humblement, Louise de Marillac se laisse conduire, exprimant simplement ce qu'elle vit.

Une intense collaboration (1629-1640)

Une collaboration intense, efficace, s'établit peu à peu entre Vincent de Paul et Louise de Marillac, au sein d'une activité débordante. L'un et l'autre sont à l'âge de la pleine maturité : Louise a 40 ans, Vincent 50. Deux événements « fondateurs » dans le sens qu'ils donnent, une base solide à cette collaboration, marquent cette période.

L'envoi en mission de Louise de Marillac, le 6 mai 1629, est le point de départ de cette collaboration. Monsieur Vincent a établi sur les terres de la famille de Gondi plusieurs Confréries de la Charité. Allant les visiter, il propose à Louise de l'y rejoindre : « *Le Père de Gondi me mande de l'aller trouver à Montmirail... Votre cœur vous en dit-il d'y venir ? Si cela est... nous aurons le bonheur de vous voir à Montmirail* »⁹. Suite à la réponse positive de Louise, Vincent lui fait parvenir son « envoi en mission », rédigé d'une manière solennelle. « *Je vous envoie les lettres et le mémoire qu'il vous faut pour votre voyage. Allez donc, Mademoiselle, allez, au nom de Notre-Seigneur. Je prie sa divine bonté qu'elle vous accompagne, qu'elle soit votre consolation en votre chemin, votre ombre contre l'ardeur du soleil, votre couvert à la pluie et au froid, votre lit mollet en votre lassitude, votre force en votre travail et qu'enfin il vous ramène en parfaite santé et pleine de bonnes œuvres* »¹⁰. Vincent a-t-il vraiment conscience que cet événement est important ou se laisse-t-il simplement guider par l'Esprit ?

Après ce premier voyage où il a vu Louise de Marillac à l'œuvre, Vincent de Paul s'appuie de plus en plus sur elle pour tout ce qui concerne les Confréries de la Charité. Louise répond aux demandes de son directeur et s'engage activement dans ce travail. Au cours des

⁹ Vincent de Paul à Louise de Marillac – COSTE I, 72.

¹⁰ Vincent de Paul à Louise de Marillac – COSTE I, 73.

multiples visites qu'elle effectue, elle informe Vincent de ce qu'elle constate tant sur le plan de l'organisation des secours que sur la manière dont ils sont distribués. Elle n'oublie pas l'aspect spirituel. Elle soumet les problèmes rencontrés, Vincent répond en lui laissant toute liberté d'action : « *Vous désirez savoir si vous parlerez à la Charité en corps. Certes, je le voudrais bien ; mais je ne sais s'il est facile et expédient. Cela leur profiterait. Parlez-en à Mademoiselle Champlin et faites ce que Notre-Seigneur vous inspirera* »¹¹.

Vincent de Paul découvre chaque jour davantage toute la richesse de la personnalité de sa collaboratrice. Il constate qu'elle est très à l'aise parmi les Dames de la Charité, qu'elle sait leur parler, qu'elle ne craint pas de faire les remarques qui s'avèrent nécessaires. Il n'hésite pas à l'envoyer là où la Confrérie périlite¹². Il utilise ses compétences pour la rédaction des règlements. Le travail est vraiment commun, l'un rédige, l'autre corrige. « *Je vous enverrai, par Monsieur le curé ou par quelqu'autre, le règlement de la Charité, que j'ai ajusté à ce qui est convenable à Montreuil. Vous le verrez ; et s'il y a quelque chose à ôter ou à ajouter, mandez-le-moi, s'il vous plaît* »¹³. En 1631, Louise de Marillac met en route une Confrérie sur sa paroisse de Saint Nicolas du Chardonnet. Elle rédige le règlement et le soumet à Vincent de Paul : « *Vous êtes une brave femme d'avoir ainsi accommodé le règlement de la Charité et je le trouve bien* »¹⁴.

Une modification dans le style des lettres montre que la relation entre Vincent de Paul et Louise de Marillac a réellement changé. Alors que, dans les toutes premières années, Monsieur Vincent écrivant à sa dirigée, utilisait le terme « ma fille », après 1629, il emploie l'expression « Mademoiselle ». L'un et l'autre quittent cette relation de dépendance de fille à père et de père à fille. Ils se reconnaissent mutuellement responsables de la mission commune.

La nombreuse correspondance de cette période (au moins une lettre par semaine !) déborde tout naturellement le travail missionnaire. Vincent et Louise partagent les petites nouvelles quotidiennes : par exemple une chute de cheval de Vincent, l'absence d'eau à Saint Lazare, le voyage de madame Goussault (une Dame de la charité) à Angers, les soucis d'argent, leur réflexion sur les événements. Parfois le partage s'approfondit jusqu'à la révision de vie. Monsieur Vincent réfléchit sur sa manière d'agir trop égoïste. « *Ressouvenez-vous particulièrement de prier Dieu pour moi, qui, me trouvant hier entre*

¹¹ Vincent de Paul à Louise de Marillac – COSTE I, 94.

¹² Vincent de Paul à Louise de Marillac – COSTE I, 107.

¹³ Vincent de Paul à Louise de Marillac – COSTE I, 104.

¹⁴ Vincent de Paul à Louise de Marillac – COSTE I, 116.

l'occasion d'exécuter une promesse que j'avais faite et un acte de charité à l'égard d'une personne qui nous peut faire du bien et du mal, je laissais l'acte de charité pour accomplir ma promesse, dont j'ai beaucoup mécontenté cette personne-là ; ce qui ne me fâche pas tant comme de ce que j'ai suivi mon inclination en faisant comme j'ai fait »¹⁵. Louise s'adresse en toute sécurité à ce conseiller spirituel : elle lui dit les joies qu'elle rencontre dans son travail missionnaire, ses craintes de se laisser prendre par les compliments. Elle est réconfortée par la réflexion de Vincent de Paul. « *Soyez-en en repos et unissez votre esprit aux moqueries, aux mépris et au mauvais traitement que le Fils de Dieu a soufferts, lorsque vous serez honorée et estimée. Certes, Mademoiselle, un esprit vraiment humble s'humilie autant dans les honneurs que dans les mépris et fait comme la mouche à miel qui fait son miel aussi bien de la rosée qui tombe sur l'absinthe que de celle qui tombe sur la rose* »¹⁶. Elle ne craint pas de lui parler de ses continuelles inquiétudes pour son fils et accepte les sages remontrances de ce prêtre éducateur. Les paroles de Vincent sont parfois pleines d'humour : « *Oh ! certes, Notre-Seigneur a bien fait de ne vous pas prendre pour sa mère, puisque vous ne pensez pas trouver la volonté de Dieu dans le soin maternel qu'il requiert de vous pour votre fils ; ou peut-être que vous pensez que cela vous empêchera de faire la volonté de Dieu en autre chose ; rien moins encore, pource que la volonté de Dieu ne s'oppose point à la volonté de Dieu. Honorez donc la tranquillité de la sainte Vierge en cas pareil* »¹⁷. Louise accepte les remarques de son directeur.

Louise, femme intuitive et rapide, ne craint pas de prendre des initiatives. En 1632, la Tour saint Bernard, proche de la rue Saint Victor, est aménagée pour recevoir les Galériens malades. Immédiatement, Louise va les visiter. Vincent est en admiration, mais il sait qu'une action individuelle risque d'être sans suite. Aussi il interroge Louise sur une possible action collective « *la charité vers ces pauvres forcés est d'un mérite incomparable devant Dieu. Vous avez bien fait de les assister et vous ferez bien de continuer en la manière que vous le pourrez. Pensez un peu si votre Charité de Saint-Nicolas s'en voudrait charger, au moins pour quelque temps ; vous les aideriez de l'argent qui vous reste. Mais quoi ! cela est difficile, et c'est ce qui me fait jeter cette pensée en votre esprit à l'aventure* »¹⁸. Vincent, conscient des nombreux besoins des pauvres souhaite que les laïcs soient associés à toute cette œuvre de charité qui se met en route. « *Mademoiselle,*

¹⁵ Vincent de Paul à Louise de Marillac – COSTE I, 103.

¹⁶ Vincent de Paul à Louise de Marillac – COSTE I, 98.

¹⁷ Vincent de Paul à Louise de Marillac – COSTE I, 111.

¹⁸ Vincent de Paul à Louise de Marillac – COSTE I, 166.

il sera bon que vous communiquiez avec Madame Goussault et Mademoiselle Poulaillon touchant Germaine pour avoir leur avis. Il n'y a que deux jours que j'ai fait attention à cette manière d'agir, qui me semble de cordialité et de déférence; et peut-être leur ai-je pu faire peine en vous faisant prendre la dernière résolution de votre emploi sans leur dire»¹⁹.

Le deuxième événement fondateur est la mise en route de la Compagnie des Filles de la Charité. Cette fondation laisse apparaître, chez Vincent de Paul et Louise de Marillac, une appréhension différente des réalités. A partir de 1629-1630, des Confréries de la Charité s'établissent en plusieurs paroisses de Paris. Nombreuses sont les dames de la noblesse qui désirent en faire partie. Mais rapidement, des difficultés apparaissent. Les maris n'acceptent pas que leurs femmes se rendent dans les taudis porter une grosse marmite de soupe, nettoyer la chambre du malade. Ils leur demandent d'envoyer leurs propres servantes. Vincent de Paul et Louise s'interrogent sur l'avenir des Confréries dans la capitale; le service ne risque-t-il pas de devenir un travail commandé et non une œuvre de charité.

Au cours d'une mission à Suresnes, Vincent de Paul rencontre Marguerite Naseau, une femme pleine d'initiatives. Tout heureux de la proposition de Marguerite de venir servir les pauvres malades des Confréries, Vincent oriente cette paysanne vers Louise de Marillac qui lui explique ce que l'on attend d'elle. L'ardeur de Marguerite est très vite communicative. Des jeunes se présentent pour servir dans les Confréries. La Charité de Paris vivra. Louise accueille toutes ces paysannes, les répartit dans les différentes paroisses, règle les petits conflits qui se font jour entre ces «servantes des charités» et les Dames de la Charité. Une intuition profonde s'éveille dans son cœur: elle repense à sa Lumière de Pentecôte, à cette petite communauté au service des pauvres où il y aurait allant et venant. Réunir toutes ces filles en une communauté, ne serait-ce pas une aide efficace? Le service est rude, les malades parfois exigeants, le découragement peut apparaître. Louise parle de son projet à Vincent de Paul. Celui-ci n'en voit nullement la nécessité et fait tout pour dissuader sa collaboratrice: «*Vous êtes à Notre-Seigneur et à sa sainte Mère; tenez-vous à eux et à l'état auquel ils vous ont mise, en attendant qu'ils témoignent qu'ils désirent autre chose de vous*»²⁰. Louise qui perçoit les difficultés des paysannes servant dans les Confréries, poursuit sa réflexion. En a-t-elle parlé avec Marguerite Naseau, c'est possible. Persuadée de la volonté de Dieu, poliment mais fermement, elle intervient de nou-

¹⁹ Vincent de Paul à Louise de Marillac – COSTE I, 165.

²⁰ Vincent de Paul à Louise de Marillac – COSTE I, 79.

veau. La réponse de son directeur est toujours la même : il ne voit pas la nécessité d'un regroupement des filles qui servent dans les Confréries : *« Je vous prie une fois pour toutes de n'y point penser, jusques à ce que Notre-Seigneur fasse paraître qu'il le veut, qui donne maintenant les sentiments contraires à cela... Vous cherchez à devenir la servante de ces pauvres filles, et Dieu veut que vous soyez la sienne, et peut-être de plus de personnes que vous ne le seriez en cette façon ; et quand vous ne seriez que la sienne, n'est-ce pas assez pour Dieu que votre cœur honore la tranquillité de celui de Notre-Seigneur ? »*²¹.

Dieu parle par les événements : en février 1633, Marguerite Naseau meurt de la peste : elle a été contaminée par une malade qu'elle a fait coucher dans son lit. Cette mort rapide interpelle fortement Vincent de Paul et Louise de Marillac. La charité ne peut faire fi de la prudence. Le projet de Louise est repris par Vincent de Paul : *« Pour le regard de l'affaire de votre emploi, je n'ai pas encore le cœur assez éclairci devant Dieu touchant une difficulté qui m'empêche de voir si c'est la volonté de sa divine Majesté. Je vous supplie, Mademoiselle, de lui recommander cette affaire pendant ces jours auxquels il communique plus abondamment les grâces du Saint-Esprit, ains le Saint-Esprit même. Insistons donc aux prières et tenez-vous bien gaie »*²². Quelle est donc la difficulté qui fait problème à Vincent de Paul ? La lettre ne l'explique pas, mais il est facile de la deviner. Constituer un groupe, une communauté, avec les servantes des Confréries sous la responsabilité de Louise de Marillac n'est-ce pas risquer de nuire aux Confréries de la Charité ? Faut-il vraiment faire deux groupes distincts ? Une autre question doit aussi hanter Monsieur Vincent de Paul. Peut-on demander aux paysannes de vivre en communauté une vie totalement consacrée à Dieu ? Au XVII^{ème} siècle, la vie religieuse est réservée aux familles nobles ou bourgeoises, il faut apporter une dot. Est-il raisonnable d'envisager une communauté d'un style tout nouveau ? Je crois que c'est Louise de Marillac, la grande dame de Paris qui va influencer le paysan gascon. Elle connaît bien les filles, leur désir d'une vie donnée à Dieu, le sérieux de leur vie spirituelle. Ce regroupement permettra d'assurer une meilleure formation, de mieux connaître les filles avant de les envoyer là où on les demande. Alors Louise insiste.

En août 1633, Vincent de Paul fait sa retraite annuelle. Louise en profite pour lui envoyer une nouvelle lettre. Au dernier jour de sa retraite, Vincent répond : *« Je pense que votre bon ange a fait ce que vous me mandez par celle que vous m'écrivîtes. Il y a quatre ou cinq*

²¹ Vincent de Paul à Louise de Marillac – COSTE I, 113.

²² Vincent de Paul à Louise de Marillac – COSTE I, 200.

jours qu'il a communiqué avec le mien touchant la Charité de vos filles ; car il est vrai qu'il m'en a suggéré souvent le ressouvenir et que j'ai pensé sérieusement à ce bon œuvre ; nous en parlerons, Dieu aidant, vendredi ou samedi, si vous ne me mandez plus tôt »²³. Cette rencontre est décisive. Louise peut proposer aux filles de tenter l'aventure. Certaines acceptent, d'autres refusent. Le 29 novembre 1633, Louise accueille dans sa maison 4 à 5 filles (on ne connaît pas le nombre exact) « *pour les faire vivre en communauté* », écrit son premier biographe.

Vincent et Louise, l'un et l'autre, conscients de leurs responsabilités face à ce nouveau groupe assurent la formation des Sœurs : Louise, la formation de base : apprentissage de la lecture et de l'écriture, soins aux malades, Vincent, la formation spirituelle. Ils réfléchissent ensemble la réponse aux appels qui proviennent de divers villages et villes. Louise rédige les règlements, Vincent les relit et les corrige. L'entraide est évidente. L'optimisme de Vincent vient souvent rasséréner Louise de Marillac plus aux prises avec les multiples petites difficultés quotidiennes. « *Ne vous étonnez pas de voir la rébellion de cette pauvre créature. Nous en verrons bien d'autres, si nous vivons ; et jamais nous ne souffrirons autant des nôtres qu'a fait Notre-Seigneur des siens. Soumettons-nous bien à son bon plaisir au fait qui se présente* »²⁴. Lors du décès d'une sœur, Vincent, en admiration devant le travail de toutes ces Filles de la Charité, exalte la beauté et la grandeur de leur vocation « *Elle est morte dans l'exercice du divin amour, puisqu'elle est morte dans celui de la Charité* »²⁵.

Vincent de Paul pousse peu à peu Louise de Marillac à assumer la pleine direction des Filles de la Charité. « *Gouvernez* », lui dit-il plusieurs fois. Tout simplement, avec délicatesse, il lui fait remarquer qu'elle est parfois un peu trop sérieuse : « *Je vous prie d'être bien gaie, fussiez-vous diminuer un peu de la petite sérieuxité que la nature vous a donnée et que la grâce adoucit* »²⁶. Louise n'hésite pas à faire remarquer à Vincent de Paul, accaparé par ses nombreuses fonctions, qu'il oublie facilement ses promesses, ses rendez-vous « *vous m'avez oubliée pour le besoin que je témoignais avoir à vous parler* »²⁷. La connaissance mutuelle s'approfondit entre Vincent et Louise. Ils perçoivent mieux les qualités, les richesses de l'autre, mais aussi les petits

²³ Vincent de Paul à Louise de Marillac – COSTE I, 217.

²⁴ Vincent de Paul à Louise de Marillac – COSTE I, 494.

²⁵ Vincent de Paul à Louise de Marillac – COSTE I, 248.

²⁶ Vincent de Paul à Louise de Marillac – COSTE I, 501.

²⁷ Louise de Marillac à Vincent de Paul – *Ecrits* 17.

travers, les défauts. Ils font l'expérience de leur complémentarité Vincent et Louise s'efforcent de progresser ensemble dans la vérité.

La prise de conscience de cette complémentarité favorise la mise en route d'œuvres inédites. La première concerne les Enfants Trouvés. L'œuvre qui débute en 1638, est complexe vu le rejet de ces enfants par la société. Vincent de Paul encourage les Dames de la Charité dans leur démarche face à ces enfants voués à une mort certaine, Louise de Marillac forme les Filles de la Charité pour les soins et l'éducation de ces petits. Elle envisage aussi de confier quelques enfants à ces familles d'accueil. Les différents placements sont inscrits dans un registre. Vincent confirme dans la marge la réalité du départ de l'enfant chez des parents nourriciers. Lorsque l'œuvre rencontre des difficultés Vincent est là, interpellant les Dames mais aussi rassérénant Louise.

En 1638, Monsieur Lambert, peu après son arrivée à Richelieu, souhaite l'envoi de Filles de la Charité dans cette ville. Vincent de Paul approuve ce projet, mais Louise hésite à envoyer, pour la première fois des Sœurs si loin de Paris. Vincent, avec beaucoup de délicatesse, s'efforce de vaincre les réticences de Louise. « *La Charité de Richelieu a bien besoin à présent de notre sœur Barbe à cause de la quantité de malades qu'il y a. Que vous en semble, Mademoiselle, si l'on envoyait assister ces bonnes gens en ce besoin ? Ce ne sont point maladies contagieuses* »²⁸. Et lorsque les deux Sœurs quittent Paris pour cette ville lointaine, Vincent est là, attentif à la souffrance quasi maternelle de sa collaboratrice. « *Mon Dieu, Mademoiselle, quel bonheur à ces bonnes filles de s'en aller continuer la charité que Notre-Seigneur exerçait sur la terre, au lieu où elles vont !* »²⁹.

La grande misère des malades de l'hôpital d'Angers, décrite par Mme Goussault, émeut aussi bien Vincent que Louise. La Compagnie des Filles de la Charité peut-elle, doit-elle prendre une nouvelle orientation, en allant soigner les malades, non plus à domicile, mais à l'intérieur d'un hôpital. La décision est longuement réfléchi. Pour cet envoi loin de Paris en décembre 1639, Vincent prépare un règlement, Louise le relit et apporte ses corrections. Ce tout premier règlement affirme la finalité de la Compagnie : « *Les Filles de la Charité des pauvres malades s'en vont à Angers pour honorer Notre-Seigneur, père des pauvres, et sa sainte Mère, pour assister les pauvres malades de l'Hôtel-Dieu de ladite ville corporellement et spirituellement* ». Il résume l'essentiel de la vie de toute Fille de la Charité : « *La première chose que Notre-Seigneur demande d'elles, c'est qu'elles l'aiment souveraine-*

²⁸ Vincent de Paul à Louise de Marillac – COSTE I, 502.

²⁹ Vincent de Paul à Louise de Marillac – COSTE I, 513.

ment et qu'elles fassent toutes leurs actions pour l'amour de lui; et la seconde, qu'elles s'entre-chérissent entre elles, comme des sœurs qu'il a liées du lien de son amour, et les pauvres malades, comme leurs seigneurs, puisque Notre-Seigneur est en eux, et eux en Notre-Seigneur»³⁰.

La mise en route du service des Galériens malades par les Filles de la Charité en 1640 résulte de la même prise de conscience de l'extrême misère de ces hommes. Vincent de Paul attend le retour d'Angers de Louise de Marillac pour faire choix des Sœurs qui seront affrontées à un milieu violent. «*Nous vous attendons avec l'affection que Notre Seigneur sait. Vous viendrez à point pour les forçats*»³¹.

Une tension perceptible (1640-1642)

Vers 1640, survient une période où les relations entre Vincent et Louise se modifient. Déjà on pouvait déceler, les années précédentes, quelques attitudes révélant la grande dissemblance entre ces deux personnalités. Toute amitié subit des crises. Celle de Vincent et de Louise suit cette même loi. Leur amitié qui s'établissait dans la vérité, la confiance, la simplicité, est confrontée à des tensions. La différence, acceptée jusqu'alors paisiblement, devient source d'impatience, elle n'est plus reçue comme complémentarité mais se transforme plutôt en incompréhension.

Durant le séjour de Louise à Angers, les Administrateurs demandent un contrat écrit en bonne et due forme. Monsieur Vincent pensait que cela se serait fait de vive voix. Louise s'interroge : Qui peut signer le contrat, car la Compagnie des Filles de la Charité n'a aucune existence légale ? Aucune déclaration n'a encore été faite. Il est fort probable que Louise a ressenti « les effets nocifs » de la prudente lenteur de Monsieur Vincent. Celui-ci répond : «*Vu que ces Messieurs veulent traiter par écrit, vous le ferez, in domine Domini, et ferez faire le traité à votre nom comme directrice des Filles de la Charité, servantes des pauvres malades des hôpitaux et des paroisses, sous le bon plaisir du supérieur général de la congrégation des prêtres de la Mission, directeur desdites Filles de la Charité*»³². La lettre se prolonge avec des explications un peu compliquées. Cette réponse ne semble pas satisfaire Louise. Elle a dû manifester son étonnement, car une quatrième lettre de Vincent, le 28 janvier 1640, vient confirmer la toute première du 11 du même mois : «*Je vous ai dit ma pensée*

³⁰ Règlement pour les Sœurs de l'hôpital d'Angers – COSTE XIII, 539.

³¹ Vincent de Paul à Louise de Marillac – COSTE II, 23.

³² Vincent de Paul à Louise de Marillac – COSTE II, 1.

touchant les articles et les qualités que vous y devez prendre »³³. Louise obéit : le 1^{er} février 1640, elle signe le contrat établissant les Filles de la Charité à l'hôpital d'Angers.

L'année suivante, le choix de l'emplacement d'une nouvelle Maison Mère pour les Filles de la Charité devient source de quelques tensions. La maison où les Filles de la Charité se sont établies en 1636 est devenue trop petite devant l'afflux des candidates. Il faut en chercher une beaucoup plus grande. Louise en profite pour redire son désir, déjà exprimé en 1636 et refusé par Monsieur Vincent : habiter proche de Saint Lazare. Monsieur Vincent refuse à nouveau car cela n'est pas prudent. Dès que le peuple du faubourg verra un Prêtre de la Mission entrer chez les Sœurs, ou une Sœur entrer à Saint Lazare, il jaspera et fera des commentaires. Les Dames de la Charité recherchent une maison, mais Louise refuse les différentes propositions. En février 1641, elle manifeste son impatience. Vincent, malade, répond vivement : *« Je vous vois toujours un peu dans les sentiments humains dès que vous me voyez malade, pensant que tout est perdu, faute d'une maison. O femme de peu de foi et d'acquiescement à la conduite et à l'exemple de Jésus-Christ ! Ce Sauveur du monde, pour l'état de toute l'Église, se rapporte à son Père pour les règles et pour les accommodements ; et pour une poignée de filles que sa providence s'est notoirement suscitée et congrégée, vous pensez qu'il nous manquera ! »*³⁴. Quelques mois plus tard une maison est en vente, juste en face de Saint Lazare. Vincent de Paul accepte l'achat et les Filles de la Charité s'y établissent en octobre 1641.

Dès les débuts de la Compagnie des Filles de la Charité, Monsieur Vincent a pris l'habitude de venir régulièrement parler aux Sœurs qui apprécient beaucoup ces Conférences. Or depuis quelques mois, Louise remarque que Vincent trouve toujours des prétextes pour ne pas venir. Il est débordé de travail, il promet de venir et ne vient pas, car il fait passer avant les Filles, les Dames, les Prêtres, la Reine etc... Louise supporte cela très mal. Dans le compte-rendu des quelques conférences que fait cependant Monsieur Vincent, elle fait ses petits commentaires. Le 16 août 1640, elle transcrit les paroles de Monsieur Vincent : *« Il s'en est même fallu de peu que je ne vienne aujourd'hui, car j'ai dû aller fort loin à la ville ; aussi aurai-je peu de temps à vous parler »*. Le 16 août 1641 — il n'y a pas eu de conférences depuis un an — elle souligne les excuses de Monsieur Vincent : *« Il y a longtemps que j'aurais dû vous réunir, mais j'en ai été empêché principalement par ma misère et mes affaires. Et puis, mes filles, j'espère que*

³³ Vincent de Paul à Louise de Marillac – COSTE II, 10.

³⁴ Vincent de Paul à Louise de Marillac – COSTE II, 158.

la bonté de Dieu aura par elle-même suppléé à ce que je vous dois ». Plus sévèrement encore, Louise inscrit au début de la Conférence du 9 mars 1642 : « *Le neuvième jour de mars, M. Vincent ne put, pour quelque affaire pressée se trouver au commencement de la conférence que sa charité avait résolu de nous faire... Monsieur Portail commença la conférence....* ». Et au milieu du compte-rendu, elle note : « *M. Vincent arriva sur les cinq heures, et sa charité, après avoir entendu les pensées de quelques-unes de nos sœurs, continua : Mes sœurs, il se fait trop tard... ; il faut remettre à dimanche prochain...* ». Ces quelques conférences faites entre 1640 et 1642 sont les seules qui portent de telles annotations.

Malgré ces relations un peu tendues, les points de vue différents, la vie de la Compagnie se poursuit : accueil de nombreuses postulantes, réponses aux appels, nouvelles implantations (Nanteuil, Fontenay aux Roses, Sedan...) et aussi préparation des premiers vœux dans la Compagnie, le 25 mars 1642.

Soudain, un événement extérieur, minime en apparence, vient bousculer les deux Fondateurs. Le samedi 7 juin 1642, veille de la Pentecôte, dans la Maison Mère des Filles de la Charité, le plancher de la salle où se réunissent habituellement les Sœurs pour les Conférences, s'écroule. La réunion prévue en ce jour n'a pas eu lieu car le conférencier s'était une nouvelle fois décommandé. Vincent de Paul, toujours très attentif aux événements, se laisse profondément interpellé par celui-ci. Au matin de la Pentecôte il partage sa réflexion avec Louise : « *Mon Dieu, Mademoiselle, que j'ai été étonné, ce matin, quand Monsieur Portail m'a dit l'accident qui arriva hier chez vous, et lui ai dit ce que Notre-Seigneur dit à ceux qui l'interrogeaient sur le sujet de ceux qui avaient été accablés sous les ruines de la chute de la tour de Jéricho, que cela n'était pas arrivé pour les péchés de ces personnes-là, ni pour ceux de leurs pères et mères, ains pour manifester la gloire de Dieu. Et certes, je vous dis le même, Mademoiselle... Vous avez en ce rencontre un nouveau sujet d'aimer Dieu plus que jamais...* »³⁵. Louise de Marillac est, elle-même, toute transformée par cet événement. Seule a été conservée sa réflexion écrite quelques années plus tard, au jour anniversaire de l'accident : « *(J'eus un) grand renversement intérieur lorsque la bonté (de Dieu) me donna lumière et éclaircissement sur grandes inquiétudes et difficultés que j'avais... Il me semblait lors qu'il s'opérait intérieurement en notre Très Honoré Père et en quelques âmes de nos Sœurs, quelque grande chose, pour l'établissement solide de cette petite famille...* »³⁶.

³⁵ Vincent de Paul à Louise de Marillac – COSTE II, 258.

³⁶ Sur la conduite de la Divine Providence – *Ecrits* 760.

Vincent et Louise accueillent cette lumière de Dieu. Ils prennent plus fortement conscience qu'Il est l'auteur de cette petite Compagnie, qu'Il en prend un soin particulier et qu'Il les invite à poursuivre, ensemble, l'œuvre commencée pour sa gloire et le bien des pauvres. L'Esprit de Dieu, en ce jour de Pentecôte 1642, les provoque à surmonter la crise qu'ils étaient en train de vivre, à se convertir. Une étape difficile est franchie. Une longue période d'amitié profonde et féconde s'ouvre devant eux.

Une amitié féconde (1642-1660)

Pendant 17 années (1625-1642) Vincent de Paul et Louise de Marillac ont donc cheminé ensemble, apprenant à se connaître, à se reconnaître, à s'estimer, à se respecter. Maintenant, la liberté, cette indépendance d'esprit qui n'est dominée ni par la crainte ou la peur, ni par les préjugés, sera à la base de leurs relations. Cette liberté devient un soutien pour la réalisation de multiples engagements, révélant leur commune passion pour les pauvres.

La véritable collaboration ne cherche jamais à dominer ou à convaincre ; elle permet, par la confrontation des idées, des points de vue, une connaissance plus approfondie de soi. Louise de Marillac souhaite une relation qui différencie et fait grandir : « *Je vous supplie, très humblement, Monsieur, que les faiblesses de mon esprit, que je vous ai fait paraître, n'exigent point de votre charité la condescendance qui vous pourrait donner pensée que je voudrais que vous déferassiez à mes pensées... Dieu me faisant la grâce presque toujours, de connaître et estimer les avis d'autrui tout autre que les miens ; et particulièrement quand c'est votre Charité je suis assurée de voir évidemment cette vérité, quoique ce soit en des sujets qui me sont cachés pour un temps* »³⁷. Les décisions à prendre seront éclairées de la lumière de l'Évangile et de leur propre réflexion. Louise propose les changements qui lui paraissent nécessaires à Chars où le curé janséniste se montre assez intransigeant : « *Il m'est venu en pensée, depuis hier, de proposer à votre charité, si elle trouverait bon, pour ne pas tant choquer Monsieur le Curé de Chars, d'envoyer ma sœur Jeanne Christine à la place de ma Sœur Turgis et de réserver la Sœur Jacqueline pour Chantilly, car je prévois qu'il nous faudra encore ôter de Chars celle qui est demeurée* »³⁸.

Vincent de Paul soumet à Louise la lettre qu'il vient d'écrire à l'abbé de Vaux, le conseiller spirituel des Sœurs de l'hôpital d'Angers :

³⁷ Louise de Marillac à Vincent de Paul – *Ecrits* 339.

³⁸ Louise de Marillac à Vincent de Paul – *Ecrits* 240.

« J'ai écrit à M. l'abbé de Vaux que vous êtes engagée de parole à fournir des filles en huit endroits avant de lui en pouvoir donner. Voyez, Mademoiselle, si cela ne contredit pas ce que vous lui mandez ».

En 1650, la Marquise de Maignelay vient demander l'envoi de deux Sœurs à la paroisse Saint Roch. L'appel est pressant, la Marquise désire avoir les Sœurs dès le lendemain. Louise se montre très réticente et en expose les raisons à Monsieur Vincent « *(une ancienne Fille de la Charité) était demeurée et est présentement mariée, demeure dans la maison en laquelle nos Sœurs doivent demeurer, et c'est un dangereux voisinage pour nous. Je vous supplie très humblement prendre la peine me mander ce que je ferai en ce rencontre pour ne pas mécontenter Madame la Marquise, et pour ne nous pas faire de tort* »³⁹. Louise pressent la difficulté de Vincent pour dire non à la femme, car elle est la sœur de l'ancien Général des Galères, Philippe Emmanuel de Gondi.

Vincent et Louise ne désirent ni s'influencer, ni faire prévaloir leur avis, encore moins se mettre en valeur. Ils souhaitent que la tâche qu'ils accomplissent soit un pas vers plus d'humanité pour tous ceux qu'ils servent et en même temps annonce de Jésus Christ. C'est ce désintéressement qui leur permet d'exprimer en toute liberté leur pensée. La lecture des Conseils révèlent les opinions souvent opposées entre Vincent et Louise. Ils ne craignent pas d'exprimer leurs propres raisons, recherchant ensemble la volonté de Dieu et le bien des pauvres. Ces Conseils est un véritable lieu de formation pour les Sœurs qui en font partie.

Le Conseil du 30 octobre 1647 étudie deux problèmes; l'accueil des petits garçons à l'école des filles, et la possibilité d'avoir des pensionnaires dans les maisons. Vincent qui préside toujours les conseils expose le premier point « *Mademoiselle Le Gras propose s'il est expédient que nos sœurs de la ville et de la campagne qui tiennent école, prennent les garçons et les filles, et, au cas qu'elles prennent les garçons, jusques à quel âge elles les garderont* ». Louise présente ses raisons: Ces petits garçons recevront des principes de piété: ce sera peut-être leur seule instruction. Car en la plupart des villages, il n'y a pas de maître d'école. De plus les parents désirent que leurs garçons reçoivent au moins autant d'instruction que leurs filles. Et il est reconnu que ces enfants si petits (moins de 6 ans) ne peuvent être un sujet de tentation pour la maîtresse. Vincent développe des raisons totalement opposées: La mixité est interdite, tant par une ordonnance du roi que par une de l'archevêque. Les Sœurs doivent être les premières à exécuter les ordonnances, et Vincent appuie sa parole en rappelant que

³⁹ Louise de Marillac à Vincent de Paul – *Ecrits* 317.

des maîtres d'école ayant accueilli des petites filles au milieu des garçons ont été condamnés à être brûlés vifs. La réflexion se poursuit avec l'écoute des autres participants : l'une des Sœurs est pour, l'autre contre. Monsieur Lambert serait plutôt favorable. Louise insiste disant qu'elle en avait quelquefois fait prendre, car parfois une fille ne peut venir à l'école si elle n'amène son petit frère avec elle, la mère n'étant pas au logis pour le garder. Après avoir à nouveau développé ses raisons, Vincent de Paul conclut : *« Il sera bon que l'on n'en prenne point du tout. Nous sommes deux ou trois de cet avis. Il en faut demeurer là »*. Louise devra donc revoir ce qu'elle a autorisé en certaines maisons.

Est ensuite étudiée la question de l'accueil des pensionnaires. Là encore, il y a une très grande différence d'appréciation entre les deux Fondateurs. Louise y voit des avantages : éducation des filles, aide financière pour les maisons pauvres. Vincent y voit beaucoup d'inconvénients : nourriture différente pour ces filles (le menu des Sœurs lui apparaît trop pauvre !), risque pour les Sœurs de laisser voir leurs différends communautaires, difficultés pour allier la surveillance de ces pensionnaires et la fidélité à la Règle (oraison). Malgré l'insistance de Louise, la décision de Vincent est formelle : *« Il en faut demeurer là, de n'en prendre en pas un lieu »*. Louise de Marillac aura à transmettre aux différentes communautés cette décision, sans laisser paraître qu'elle y était opposée. Elle sait qu'une décision prise après réflexion commune, ne peut ensuite être contestée par l'un ou l'autre membre. L'adhésion totale est indispensable.

Le 8 avril 1655, est étudiée au Conseil la question du retrait des Sœurs de l'hôpital de Nantes, car de constants conflits démoralisent les Sœurs et entravent leur travail. Vincent expose le problème en développant les raisons pour le maintien et les raisons pour le retrait. Chacun des membres présents écoute, puis donne son avis. Les trois conseillères sont convaincues de la nécessité du retrait. L'avis de Louise est net, il faut rappeler les Sœurs, car tout a déjà été essayé. Monsieur Portail propose de temporiser, et faire un changement de Sœur et voir ensuite. Monsieur Alméras, qui a visité la Communauté deux ans plus tôt, pense qu'il est sage de *« les mander dès à cette heure que d'attendre, parce qu'aussi bien ce ne serait que prolonger le temps »*. Louise insiste à nouveau, disant *« qu'il serait plus expédient de faire une fin dès à cette heure, parce que nos sœurs sont bien unies entre elles ; ce qui sera bien pour ne pas donner sujet de scandale au dehors »*. La conclusion peut paraître surprenante. Mais elle montre que Vincent ne prend pas de décision s'il n'est assuré qu'elle soit en conformité avec la volonté de Dieu. Il conclut le Conseil *« pour ne rien omettre en une affaire de telle importance, je crois qu'il sera à propos de recommander cela à Dieu. Et comme nous ne voulons rien faire qui ne*

soit conforme à sa sainte volonté, il faut lui demander des lumières pour la connaître »⁴⁰. Il est difficile pour Louise d'accepter le maintien de la communauté, alors que les Sœurs souffrent. Le 28 août, elle reçoit une lettre de Nicole Haran, la Sœur Servante qui précise : « C'est une continuelle guerre contre nous... ici nous y sommes inutiles pour le peu d'avancement que l'on y fait »⁴¹. Dès le Conseil suivant, le 8 septembre, Mademoiselle relance le problème ; elle parle de la lettre de Nicole et de son inquiétude pour les Sœurs. La réponse de Vincent de Paul reste la même : « Il faut recommander l'affaire à Dieu »⁴². Le retrait des Sœurs de l'hôpital de Nantes ne se réalisera qu'en 1664 !

Dans la relecture des événements vécus par la Communauté de Nantes, Vincent de Paul et Louise de Marillac cherchent à y discerner la volonté de Dieu. Pour Louise de Marillac, les multiples contestations venant des Administrateurs, de l'Évêque sont source d'inquiétudes, d'angoisse pour les Sœurs et agissent sur leur santé. Le service des malades s'en ressent. Il semble à la Fondatrice qu'un service qui ne peut plus être accompli correctement ne doit pas être continué. Vincent de Paul fait une autre lecture. Toute œuvre accomplie au nom du Seigneur, comporte des difficultés, des entraves. Il ne faut pas se laisser décourager par les difficultés, et comme Jésus Christ l'a fait sur terre, accepter de les affronter. Louise accueille la décision de Vincent de Paul.

Louise de Marillac partage aussi à Monsieur Vincent ses perspectives d'avenir sur la Compagnie des Filles de la Charité. En femme très intuitive, elle perçoit que cette communauté, d'un style tout nouveau au XVII^{ème} siècle, ne pourra subsister si elle dépend des Évêques. Sa pensée va dans le sens inverse du Concile de Trente qui a réaffirmé la responsabilité des Évêques envers toute la vie chrétienne de leur diocèse. Or, Louise dit et redit sans cesse que les Filles de la Charité sont de simples baptisées, des filles de paroisses, et non des religieuses. Pourquoi les soustraire à l'autorité de l'Évêque du lieu ? Pour Louise, il y va de l'avenir du Service des Pauvres. Elle sait que de nombreux Évêques sont opposés à toute vie consacrée en plein monde : les Visitandines de François de Sales ont été cloîtrées par l'Évêque de Lyon, à Bordeaux la Congrégation fondée par Jeanne de Lestonnac a dû, sur les instances de l'Évêque, demeurer à l'intérieur de leur établissement. Si les Filles de la Charité ne peuvent plus

⁴⁰ Conseil du 8 avril 1655 – COSTE XIII, 687.

⁴¹ Nicole Haran à Louise de Marillac (28 août 1655) – *Document de la Compagnie*, p. 705.

⁴² Conseil de la Compagnie (8 septembre 1655) – COSTE XIII, 693.

« aller et venir » dans les rues, dans les villages, adieu le service des pauvres à domicile !

Louise s'efforce de convaincre Vincent de Paul d'être juridiquement le responsable ecclésiastique des Filles de la Charité. La confrontation sera longue. Monsieur Vincent refuse la proposition de Louise, il est soumis aux décisions du Concile de Trente, il ne veut pas toucher à l'autorité des Évêques. De plus la Congrégation de la Mission a pour objectifs les Missions dans les campagnes et l'œuvre des Séminaires. Elle n'a pas vocation à s'occuper des femmes même consacrées.

Dès 1640, Louise de Marillac a souhaité que Monsieur Vincent entreprenne les démarches nécessaires en vue de la reconnaissance de la Compagnie des Filles de la Charité Vers 1642-1643, Vincent a fait ou fait faire plusieurs ébauches de Suppliques. Mais ce n'est qu'en août 1646 qu'il se décide enfin à envoyer la requête à l'Archevêque de Paris. Louise n'a pas relu la dernière mouture, elle est à Nantes où elle est allée conduire 6 Sœurs à l'hôpital.

Novembre 1646, Monsieur Vincent se réjouit. L'archevêque a signé l'approbation de la Compagnie. Ce texte sera ensuite soumis au Parlement pour une reconnaissance officielle par le Royaume de France. Louise de Marillac, à la lecture du texte, réagit fortement. Avec une certaine véhémence, elle écrit son mécontentement, à Monsieur Vincent. Elle a sous les yeux le texte de l'Archevêque : « *Monsieur, je ne me suis point avisée de vous demander si je communiquerai ceci à nos Sœurs et ne l'ai pas fait* »⁴³. Et elle explique tout ce qu'elle conteste : le titre de « *Servantes des Pauvres* » donné aux Sœurs, elle tient à celui qu'elles portent habituellement : « *Filles de la Charité* ». Mais surtout elle ne peut admettre, que les Filles de la Charité dépendent de l'Archevêque de Paris. Elle y voit un grand risque pour le service des pauvres. Elle termine sa lettre par une forte adjuration à Monsieur Vincent. Le ton est sans réplique « *Au nom de Dieu, Monsieur, ne permettez pas qu'il se passe rien qui donne tant soit peu de jour de tirer la Compagnie de la direction que Dieu lui a donnée car vous êtes assuré que aussitôt ce ne serait plus ce que c'est, et les pauvres malades ne seraient plus secourus, et ainsi je crois que la volonté de Dieu ne serait plus faite parmi nous* »⁴⁴.

Vincent connaît la vivacité de Louise. Il juge sage de ne rien dire et d'attendre. Six mois s'écoulaient... Vincent pense que le temps a fait son œuvre de pacification. Au cours de la conférence du jeudi 30 mai 1647, il annonce aux Sœurs : « *Maintenant mes filles, Dieu vous veut*

⁴³ Louise de Marillac à Vincent de Paul – *Ecrits* 186.

⁴⁴ Louise de Marillac à Vincent de Paul – *Ecrits* 186.

*lier plus étroitement par l'approbation qu'il a permis être faite de votre manière de vie et de vos règles par Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime archevêque de Paris. Voici la requête qui lui a été présentée, et voilà les règles, puis voici l'approbation. Je vous en vais faire lecture de l'une après l'autre »*⁴⁵.

Louise qui est présente, est bouleversée. Plus de six mois lui seront nécessaires pour se calmer. Alors paisiblement, elle reedit sa pensée à Vincent de Paul, maintenant fermement son refus de voir la Compagnie des Filles de la Charité sous la dépendance de l'Archevêque de Paris. Sa lettre est de novembre 1647: « *Monsieur, Il m'a semblé que Dieu a mis mon âme dans une grande paix et simplicité à l'oraison, très imparfaite de ma part, que j'ai faite sur le sujet de la nécessité que la Compagnie des Filles de la Charité soit toujours successivement sous la conduite que la divine Providence leur a donnée, tant pour le spirituel que temporel, en laquelle je pense avoir vu qu'il serait plus avantageux à sa gloire que la Compagnie vint à manquer entièrement, que d'être en une autre conduite, puisqu'il semble que ce serait contre la volonté de Dieu* »⁴⁶. A cette lettre, pleine de simplicité et qui se veut source d'apaisement, Louise ne reçoit pas de réponse. Vincent recherche lui aussi la volonté de Dieu sur cette Compagnie de Filles. Plusieurs fois, Louise reviendra sur ces deux points: la volonté de Dieu et le service des pauvres. Elle sait bien que Monsieur Vincent y est très sensible. Elle a appris la patience: elle attendra de longues années.

Vers 1652-1653, le vieux Vincent de Paul, voyant d'une part les Filles de la Charité se répandre dans tous les diocèses et jusqu'en Pologne, et d'autre part la santé de plus en plus précaire de Louise, souhaite régler la situation des Filles de la Charité. Une nouvelle supplique est rédigée et en janvier 1655, le Cardinal de Retz approuve de nouveau la Compagnie la plaçant, cette fois, sous l'autorité de Vincent de Paul, Supérieur Général de la Mission et de ses successeurs. Louise est heureuse, non pas de son succès, mais parce que la Compagnie va pouvoir poursuivre, selon le dessein de Dieu, l'œuvre commencée. La Compagnie va pouvoir être fidèle au Charisme que Dieu lui a confié.

La confrontation a été rude, longue. Aucun ne voulait et ne pouvait céder de ce qui lui paraissait essentiel pour la mission auprès des pauvres. Ces prises de position fermes n'ont pas empêché le travail missionnaire, la réponse à de nouveaux appel: pour les Filles de la Charité, les nouvelles implantations à Nantes, Montreuil sur Mer,

⁴⁵ Conférence aux Filles de la Charité du 30 mai 1647.

⁴⁶ Louise de Marillac à Vincent de Paul – *Ecrits* 233.

Pologne, le transfert des enfants trouvés à Bicêtre, etc. ; pour les Prêtres de la Mission, la mission à Madagascar, les secours à la Picardie et la Champagne, provinces dévastées par la guerre, etc... Les Fondateurs n'ont pas été obnubilés par leurs difficultés personnelles, ils ont su les dépasser pour aller à l'urgence, et répondre aux multiples besoins qui surgissaient sans cesse.

Vincent de Paul, qui a si longtemps été réticent pour accepter cette charge de Supérieur des Filles de la Charité, doit défendre ce choix auprès de ses propres Confrères, contestant cette charge pour la Congrégation de la Mission. Il s'explique longuement en 1660 « *si nous avons la direction de la maison où elles (les Filles de la Charité) sont élevées, c'est parce que la conduite de Dieu, pour donner naissance à leur petite compagnie, s'est servie de la nôtre ; et vous savez que des mêmes choses que Dieu emploie pour donner l'être aux choses, il s'en sert pour les conserver... Les Filles de la Charité étant entrées dans l'ordre de la Providence comme un moyen que Dieu nous donne de faire par leurs mains ce que nous ne pouvons pas faire par les nôtres, en l'assistance corporelle des pauvres malades, et de leur dire par leurs bouches quelque mot d'instruction et d'encouragement pour le salut, nous avons aussi obligation de les aider à leur propre avancement en la vertu pour se bien acquitter de leurs exercices charitables* »⁴⁷. Vincent et Louise ont appris à assumer pleinement les décisions prises après réflexion commune, sans revenir sur les raisons opposées qu'ils avaient alors formulées.

L'action de grâces

Sentant la mort venir, l'un comme l'autre sentent le besoin d'exprimer leur merci pour tout ce qu'ils ont reçu l'un de l'autre. En mars 1659, Vincent s'adresse à Louise : « *Jamais la charité ne m'a paru si estimable et si aimable qu'elle fait. Dieu soit loué de ce qu'il se manifeste si bien par celle de madite demoiselle, que je remercie de toutes les reconnaissances de mon cœur* »⁴⁸.

Janvier 1660, Louise manifeste son merci à Vincent pour « *l'œuvre de Dieu, laquelle, Mon très honoré Père, votre charité a soutenu avec tant de fermeté contre toutes les oppositions* »⁴⁹. Tout aussi simplement, Vincent et Louise vont s'entr'aider à se préparer « à sortir de ce monde » pour naître à un monde nouveau. Les vœux qu'ils s'adressent à la fin de l'année 1659 sont le reflet de leur connaissance

⁴⁷ Vincent de Paul à Jacques de La Fosse – COSTE VIII, 240.

⁴⁸ Vincent de Paul à Louise de Marillac – COSTE VII, 460.

⁴⁹ Louise de Marillac à Vincent de Paul – *Ecrits* 672.

mutuelle et du désir d'être toujours dans la volonté de Dieu. Louise écrit la première: «*Je supplie Dieu vous conserver le peu de santé qu'il vous donne jusqu'à l'entier accomplissement de ses desseins sur votre âme, pour sa gloire*»⁵⁰. Et Vincent lui envoie un billet rédigé par son secrétaire: «*Je souhaite à Mademoiselle Le Gras la plénitude de l'Esprit pour ses étrennes et à sa Compagnie la conservation d'une si bonne Mère afin qu'elle lui communique de plus en plus les dons de cet Esprit*»⁵¹.

Doucement, toujours désireux d'être unis à la volonté de Dieu, ils acceptent de ne plus pouvoir se rencontrer. Leur amitié est maintenant au delà de toute rencontre, elle est devenue tellement simple et transparente qu'elle n'a plus besoin de support humain. Le 14 mars 1660, Vincent envoie ce court message à Louise mourante: «*Vous partez la première, si Dieu me pardonne mes péchés, j'espère aller bientôt vous rejoindre au ciel*».

Vincent de Paul et Louise de Marillac ont appris à travailler ensemble au delà de leurs différences, dans la certitude d'accomplir la volonté de Dieu. L'immense amour de Dieu pour l'humanité qu'ils ont découvert en contemplant l'Incarnation du Fils de Dieu a été leur force. Leurs échanges ont été basés sur l'authenticité, c'est-à-dire l'acceptation profonde de l'identité de l'autre, la reconnaissance et le respect de leur complémentarité. Leur amitié est devenue communion à l'image de la Trinité, ce grand mystère de Dieu où est vécu, dans l'unité et la diversité, le don réciproque.

Vincent de Paul et Louise de Marillac ont enrichi l'Église par leurs fondations pour l'humanisation et l'évangélisation des pauvres. Ils ont surtout illuminé le monde par leur témoignage de vie simple, humble et pleine d'amour.

⁵⁰ Louise de Marillac à Vincent de Paul – *Ecrits* 659.

⁵¹ Vincent de Paul à Louise de Marillac – *COSTE VII*, 628.